

### Modalités d'inscription

Bulletin d'inscription à envoyer par mail à

[assistance@dessauxfruleux-avocat.fr](mailto:assistance@dessauxfruleux-avocat.fr)

Un devis et une convention de formation vous seront ensuite envoyés.

### Tarif

Paris les 13 et 14 juin 2022 :

1370.00 € TTC (TVA : 0) / personne

Intra : sur devis

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Merci de nous contacter pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

### Conception et animation de la formation :

Fabienne Dessaux-Fruleux

18 rue de La Salle 78100

St Germain en Laye

[www.dessauxfruleux-avocat.com](http://www.dessauxfruleux-avocat.com)

n° Siret : 893 799 494 00016

[cabinet@dessauxfruleux-avocat.fr](mailto:cabinet@dessauxfruleux-avocat.fr)

Formatrice enregistrée auprès de la

DRIEETS Ile de France n°11788491873

Tel : 01 39 18 63 01

Formation organisée et facturée par Business Plus Formation \*, organisme certifié Qualiopi

Vous pouvez bénéficier des financements de la formation professionnelle



### Organismes mandataires de services à la personne : Les indispensables de la réglementation de l'activité

#### Les objectifs pédagogiques de formation

- Connaître les risques de responsabilité du service mandataire et de requalification en employeur
- Établir des documents et contrats conformes au cahier des charges de l'agrément, notamment pour obtenir son renouvellement
- Vérifier que les changements issus de la nouvelle convention collective sont intégrés dans les modèles et informations transmis

#### Public visé

Dirigeants, salariés d'associations, de sociétés ou de CCAS gestionnaires d'un service mandataire

#### Niveau de connaissances préalables requis

Niveau Bac

#### La durée de formation

2 jours (14 heures)

#### Les moyens pédagogiques et techniques

- Exposé (code du travail, jurisprudence, )
- Remise d'un support pédagogique
- Echanges sur les pratiques
- Quizz
- Illustrations concrètes à travers l'activité de conseil et de défense de la formatrice

#### Contenu détaillé de la formation

##### Jour 1 Les missions du service mandataire

- **Préambule sur le risque de requalification**
- **Les règles qui commandent les relations entre les clients et leurs salariés**
  - Le suivi du client
  - L'obligation d'information et de conseil
- **La conclusion du contrat avec le particulier employeur**
  - L'obligation de vérifier l'adaptation du mode « mandataire » à la situation de la personne
  - Le devis (initial et en cas d'évolution des besoins)
  - La qualification du contrat : contrat de mandat - contrat d'assistance du particulier employeur
  - Le contenu du contrat
  - Les prix - leur évolution
  - La rupture du contrat

\* BUSINESS PLUS FORMATION

SIRET : 884 510 660 000 19

67 rue de Paris 95720 LE MESNIL-AUBRY

N° de déclaration d'activité : 119 506 826 95

Portable : +33 (0)6 23 567 555

V021220

- **Le rôle du service mandataire dans le recrutement des salariés**

- L'évaluation des besoins et le conseil sur le recrutement
- Les informations demandées
- Les documents à vérifier (qualification, titre de séjour, extrait de casier judiciaire...)
- Les documents imposés par le cahier des charges : formulaire d'entretien, fiche de présentation du candidat
- Les conditions de la responsabilité de l'organisme mandataire

**Jour 2 Le statut des salariés du particulier employeur :**

- **L'articulation entre la CCN et le code du travail**

- **L'embauche, le contrat de travail**

- Le contenu du contrat de travail
- La période d'essai : durée, renouvellement, rupture
- La surveillance médicale : obligations de l'employeur/du service mandataire
- La qualification - la rémunération (paiement du salaire, supplément et indemnité pour conduite de véhicule, travail le dimanche, les jours fériés...)
- La durée du travail : temps plein, temps partiel, travail effectif, présence responsable, repos
- Les nuits
- Le cumul d'emplois
- L'avenant au contrat de travail

- **Les congés :**

- Les congés payés : suivi, décompte, paiement
- Les autres congés

- **Droit disciplinaire et rupture du contrat de travail**

- Les règles du droit disciplinaire
- Licenciement : Motif et procédure
- Le décès de l'employeur
- Démission, départ à la retraite

- **Animation de l'action de formation**

Fabienne DESSAUX-FRULEUX a occupé les postes de responsable juridique d'une fédération d'aide à domicile puis de secrétaire générale de la branche aide et soins à domicile d'un opérateur du secteur médico-social avant d'intégrer le Cabinet d'avocat Ferraris. Devenue avocate, elle a co-créé Pragmatis avocats, puis a ouvert son propre cabinet. Elle forme les dirigeants et encadrants des organismes de services à la personne depuis plus de 20 ans.

**Les moyens d'évaluation mis en œuvre**

Quiz - Questionnaire